



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC


Lors de la séance ordinaire tenue le **11 mars 2024**, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 499-2024 DÉCRÉTANT LA MODIFICATION DU TITRE, DES ARTICLES 1, 2 ET 3 DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 453-2022 (POUR LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA RUE HENRI-L.-CHEVRETTE, DE FERMETURE DE L'AVENUE POIRIER ET DE PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA ROUTE 131) ET DE L'ANNEXE A

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 12 avril 2024.

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : secretariat@st-felix-de-valois.com, pendant les heures de bureau.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce quinzième jour du mois d'avril deux mille vingt-quatre.

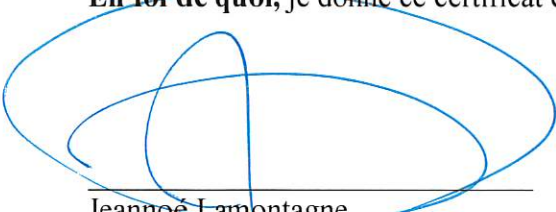


Jeannoé Lamontagne
Directeur général / greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et en ligne sur le site Internet de la Municipalité : www.st-felix-de-valois.com, entre 10 h et 12 h, le quinzième jour du mois d'avril deux mille vingt-quatre.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce quinzième jour du mois d'avril deux mille vingt-quatre.



Jeannoé Lamontagne
Directeur général / greffier-trésorier